

PREAVIS
DE LA MUNICIPALITE
AU CONSEIL COMMUNAL

N° 23/4.06 - Direction des travaux, énergies et services industriels

Objet : Demande d'un crédit de CHF 200'000.00 pour la réhabilitation d'une ancienne conduite d'eau potable au chemin de la Grosse-Pierre, participation de l'Etablissement cantonal d'assurance incendie (ECA) non déduite

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

1. PREAMBULE

Pour ralentir une tendance au vieillissement des réseaux d'eau potable et de gaz naturel en raison d'un taux de renouvellement actuel d'environ 1 % tandis qu'il devrait être au minimum de 2,5 % (remplacement tous les 40 ans, ce qui correspond à la durée de vie maximale des conduites selon les normes en vigueur), un montant est porté depuis 2006 chaque année au plan des investissements.

La sélection des tronçons à réhabiliter est basée sur le plan général qui indique le type de matériau, cette donnée reflétant également l'âge de la conduite. Ces informations sont complétées par le cadastre des fuites et ruptures de réseau qui signale les tronçons les plus "fragiles", nécessitant une intervention dans les délais les plus courts afin d'éviter des dégâts importants aux infrastructures communales et privées.

Dans le cadre de cette demande de crédits, les tronçons de conduites d'eau potable sont en fonte grise à vis. Leur âge peut être estimé entre 40 et 50 ans.

2. DESCRIPTIF DES TRAVAUX

Exposé des motifs

L'ancienne conduite d'eau potable située dans le bord de la chaussée du chemin de la Grosse-Pierre nous cause des soucis depuis plusieurs années. Entre les chemins de la Chenaillettaz et de la Venardaz, 6 fuites sont survenues depuis 2001. Cette conduite en fonte grise date du début des années 60.

Comme aucune intervention n'est nécessaire sur la conduite de gaz naturel, la réflexion a été uniquement portée sur le remplacement de la conduite d'eau potable. C'est dans cette optique que nous avons étudié diverses variantes techniques.

Pour des raisons économiques, notre choix s'est porté sur la technique de l'éclatement. Cette dernière consiste à éclater et élargir la conduite en place, permettant ainsi le tubage avec un nouveau tube en polyéthylène. Cette solution permet :

- d'éviter la creuse d'une fouille ouverte sur toute la longueur du chantier; sur le bord de chaussée, seuls des sondages aux raccordements des branchements privés seront nécessaires,
- de maintenir une conduite de diamètre répondant aux exigences de débit indiquées pour la défense incendie.

En plus du critère financier (économie de CHF 100'000.00 par rapport à la réalisation en fouille ouverte), la solution proposée permettra de limiter la gêne à la circulation, sur une artère fréquemment utilisée par les transports publics et les ambulances.

Description des travaux prévus

Sur une longueur de 340 m entre les chemins de la Chenaillettaz et de la Venardaz, réhabilitation par éclatement d'une ancienne conduite d'eau en fonte grise DN150 et pose d'un nouveau tube PE Ø 180. Ouvertures au droit de chaque branchement et raccordement des prises existantes.

Remplacement des conduites d'eau alimentant les chemins de la Venardaz, du Rossignol et du Pinson : réalisation de 3 traversées de chaussées en fouilles ouvertes.

3. ASPECT FINANCIER

Coût des travaux

Fourniture appareillage eau	CHF	57'319.00
Eclatement de la conduite	CHF	44'385.00
Travaux de génie civil	CHF	88'323.00
Divers et imprévus (5%)	CHF	<u>9'500.00</u>

Total (arrondi) CHF 200'000.00

Prestations fournies par les services communaux

Main-d'œuvre pour pose des appareillages eau et gaz	CHF	28'500.00
Etudes, projet, direction des travaux	CHF	<u>19'000.00</u>
Total	CHF	47'500.00

Tous ces montants s'entendent taxes comprises.

Un montant de CHF 250'000.00 a été porté au plan des investissements 2006.

4. CHARGES FINANCIERES ET D'EXPLOITATION

L'amortissement des dépenses sera supporté par les avoirs disponibles ou, le cas échéant, par les comptes de crédit au taux d'intérêt en usage.

Cette dépense n'engendrera pas de frais d'exploitation supplémentaires.

5. CONCLUSIONS

Vu ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE MORGES

- vu le préavis de la Municipalité,
- après avoir pris connaissance du rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

d é c i d e :

1. d'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 200'000.00 pour la réhabilitation d'une ancienne conduite d'eau au chemin de la Grosse-Pierre, participation de l'Etablissement cantonal d'assurance incendie (ECA) non déduite;
2. de dire que ce montant sera amorti, en règle générale, en 20 ans, à raison de CHF 10'000.00 par année, à porter en compte dès le budget 2007.

Adopté par la Municipalité dans sa séance du 27 mars 2006.

le syndic

le secrétaire

E. Voruz

G. Stella

Annexe : 1 plan de situation

Préavis présenté au Conseil communal en séance du 5 avril 2006.

Première séance de la commission : mardi 18 avril 2006, à 18 h 30, en salle des Pas perdus, 1^{er} étage de l'Hôtel de Ville.